



Expertise technique  
avril 2009

## Bilan de Santé de la PAC

### Evolution des aides

# Conséquences en Normandie

Groupe Prospective

Ce document présente de façon synthétique les conséquences normandes des choix français sur l'évolution des aides directes dans le cadre du bilan de santé de la PAC. L'évaluation est découpée en deux niveaux : à l'échelle de la ferme normande puis avec une différenciation par systèmes de productions.

## Evolution des aides : 3 étapes d'allers-retours

Les choix français en matière d'aides directes seront appliqués en 3 étapes, avec à chaque fois des prélèvements et potentiellement des retours (voir schéma en page 2).

### 1. Découplage et revalorisation / création de DPU (article 63)

Les aides encore couplées sont appelées à être découplées, en 2010 ou en 2012, totalement ou partiellement pour la PMTVA (à hauteur de 50 euros par aide). Les aides découplées en 2010 ne sont pas intégrées en totalité dans les DPU historiques. 55 % de l'aide aux grandes cultures, 25 € par PMTVA, 12,5 % des PAB et PB sont prélevés pour permettre une redistribution sur d'autres DPU :

	Budgets annoncés	Aides moyennes estimées
Revalorisation sur l'herbe	700 M€	70 €/ha
Revalorisation sur les céréales fourragères	30 M€	20 €/ha
Création de DPU en légumes de plein champ	30 M€	75 €/ha

### 2. Création de nouveaux soutiens (article 68)

Suite à un prélèvement d'environ 5 % sur l'ensemble des aides couplées et découplées, de nouveaux soutiens vont être financés.

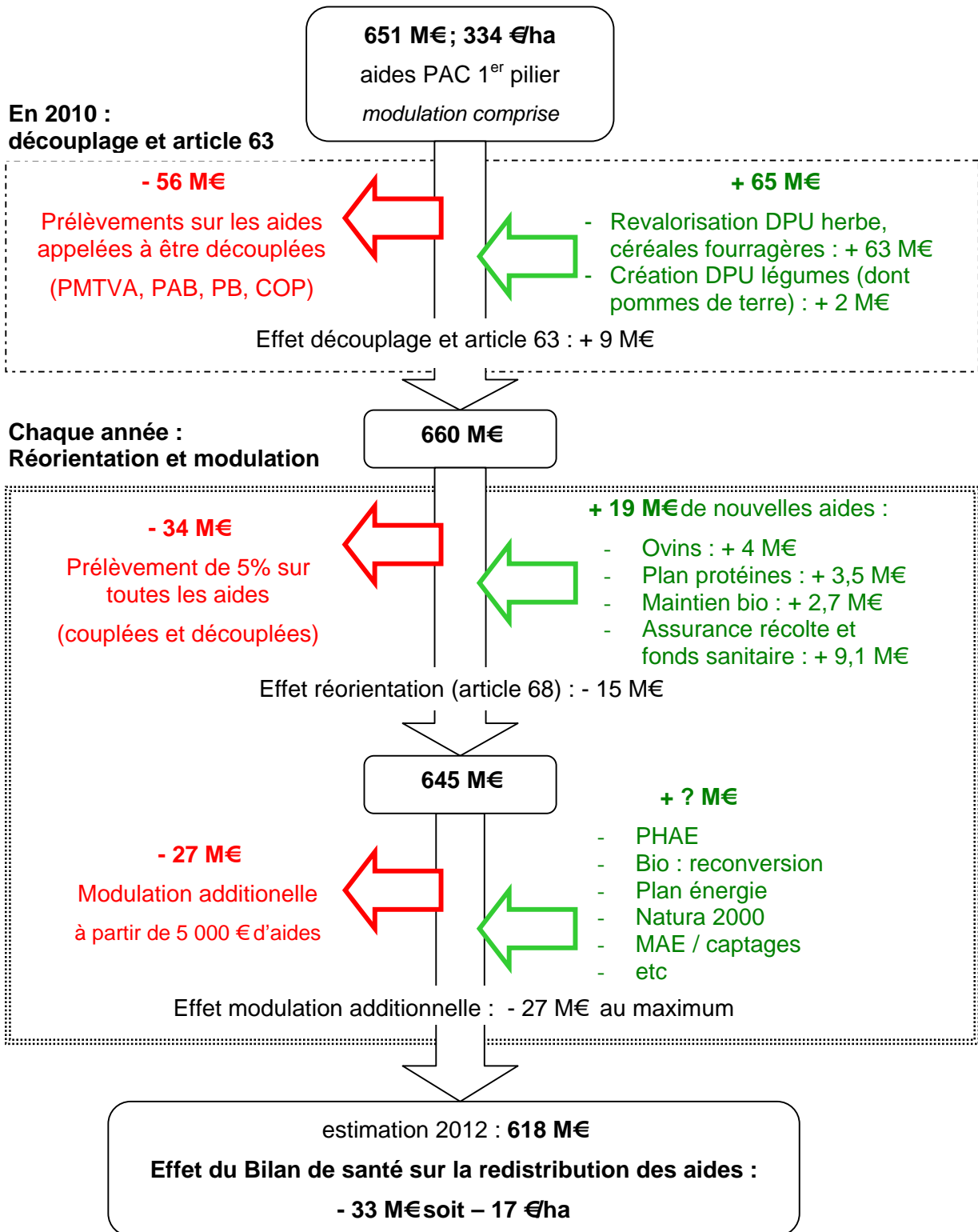
	Budgets annoncés	Aides estimées
Aide à la brebis et à la chèvre	135 M€	20 à 30 €/brebis
Aide aux protéines végétales	40 M€	80 €/ha
Aide au maintien de l'agriculture biologique	50 M€	30 à 90 €/ha
Aide à l'assurance récolte	100 M€	
Fonds sanitaire	40 M€	

La Normandie ne pourra pas bénéficier des autres mesures financées : aide au blé dur (8 M€), aide aux veaux labels sous la mère (5 M€), aide au lait de montagne (45 M€). Les simulations ne tiennent pas compte de l'aide à la diversification des assolements en zone intermédiaire (90 M€ annoncés).

### 3. Modulation vers le 2nd pilier (développement rural)

La modulation passe de 5 % en 2008 à 10% en 2012, au-delà de la franchise de 5 000 euros. Elle constitue un prélèvement de l'ordre de 27 millions d'euros en Normandie. Le produit de cette hausse va permettre d'abonder le 2nd pilier et de financer des mesures nationales existantes. Compte tenu de cette mécanique budgétaire encore floue, les résultats présentés n'intègrent pas de retours via le 2nd pilier.

# Impact sur la ferme normande : - 5 % des aides



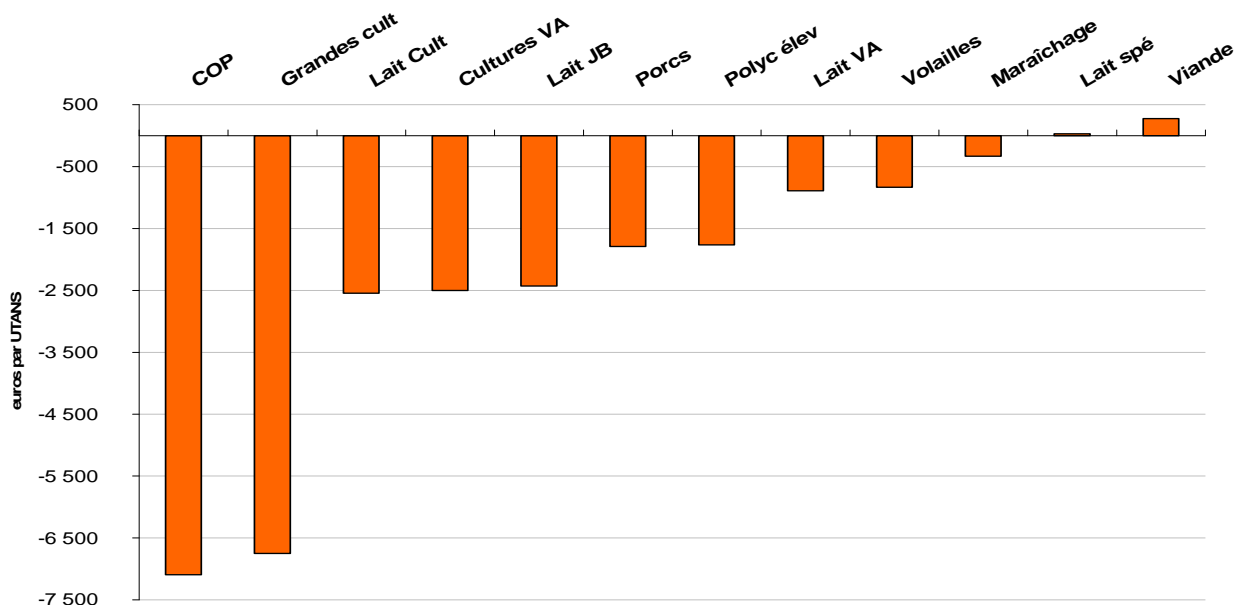
Entre 2008 et 2012, les aides directes du 1<sup>er</sup> pilier en Normandie seront réduites de 33 millions d'euros, soit une baisse de 5 %. L'effet sur le revenu de la ferme normande est du même ordre soit -4,5 % du revenu net d'entreprise 2008 (source : comptes départementaux des Chambres d'Agriculture de Normandie).

## Les systèmes "cultures" sont les plus impactés

Le graphique ci-dessous illustre l'effet du bilan de santé sur le revenu des exploitations normandes. Ces résultats masquent des différences importantes au sein même des systèmes selon la part des cultures de vente et la proportion de maïs en cultures fouragères.

### Impact du bilan de santé sur le résultat courant (avant cotisations) de systèmes normands

Simulations mécaniques - Comptes par systèmes Normands 2006 - Traitement CRAN d'après données CER



Les exploitations orientées en COP et en grandes cultures sont les plus pénalisées, respectivement contributaires à hauteur de 30 % et 15 % de leur RCAI 2006 soit l'ordre de 60 €/ha contre 15 €/ha en moyenne normande (cf. annexe). L'ensemble des élevages affiche un déficit entre 5 % et 15 % de leur RCAI 2006. Exception faite pour les systèmes "viande" bovine, avec un RCAI revalorisé de seulement 2 % en moyenne.

Les prélèvements opérés par le bilan de santé sont de moindre ampleur que l'effet de la conjoncture récente entre 2006 et 2007 (cf. tableau ci-dessous).

### Impact du bilan de santé sur les systèmes normands exprimé en données conjoncturelles

Simulations mécaniques - Comptes par systèmes Normands 2006 - Traitement CRAN d'après données CER

	Impact Bilan de Santé en ...					Conjoncture 2006 / 2007
	€/UTANS	€/t de céréales	% produit animal	€/t de lait	% charges opérationnelles	RCAI/UTANS
COP	-7 094 €	-17 €			15%	27 304 €
Grandes cultures	-6 748 €	-20 €			10%	6 033 €
Cultures Vaches Allaitantes	-2 501 €	-13 €	-6%		6%	2 552 €
Lait Cultures	-2 546 €	-15 €	-4%	-14 €	5%	10 319 €
Lait Jeunes Bovins	-2 429 €		-3%	-15 €	4%	7 571 €
Polyculture élevage	-1 762 €	-12 €	-3%	-19 €	3%	4 301 €
Porcs	-1 791 €		-1%		1%	-24 611 €
Volailles	-834 €		-1%		1%	5 228 €
Lait vaches allaitantes	-892 €	-8 €	-1%	-6 €	2%	5 528 €
Maraîchage	-332 €				1%	-7 338 €
Lait spécialisé	29 €		0%	0 €	0%	4 280 €
Viande	275 €		1%		1%	-4 427 €

*Mode de lecture du tableau avec l'exemple du système COP :* l'effet du bilan de santé correspond à une baisse 17 €/t du prix des céréales ou à une hausse de 15 % du coût des charges opérationnelles. Ces effets ne sont pas cumulatifs.

# Les incertitudes et les enjeux pour la Normandie

Les estimations présentées dans ce document doivent être relativisées en valeur absolue face aux nombreuses incertitudes qui demeurent.

## Les systèmes "cultures" de plus en plus dépendants des marchés

Les choix français sur l'évolution des aides directes modifient la répartition des soutiens et toutes les productions contribuent au "rééquilibrage", avec une forte baisse pour les systèmes en cultures. Les "scopeurs" (exploitations céréalières) se trouvent fragilisés et seront d'autant plus sensibles aux évolutions conjoncturelles. La question de la gestion des risques prend de l'importance.

## Parmi les retours possibles, l'herbe est la favorite

Mis à part sur l'herbe et les céréales fourragères, les nouvelles mesures annoncées n'offrent pas d'importantes opportunités à la Normandie ou alors à des productions ciblées et souvent de faible poids économique (exemple : ovins, protéagineux, agriculture biologique) :

- Les élevages normands bénéficient des retours de l'article 63 proportionnellement aux surfaces historiques d'herbe et de céréales fourragères ("historique" étant à définir)?
- Les retours avec l'article 68 sont limités, compte-tenu de l'importance des enveloppes qui concerne peu ou pas la Normandie.
- La modulation finance de nombreux dispositifs existants : peu de retours sont à espérer.

## Plusieurs enjeux pour les retours en Normandie

Excepté les retours « historiques » de l'article 63, les nouvelles aides devront faire l'objet d'une demande annuelle (article 68) ou d'une contractualisation pluriannuelle (2<sup>nd</sup> pilier). Parmi les nombreux points restant à définir au niveau parisien avant l'été, les retours pour la Normandie se déclinent en plusieurs enjeux :

- Les retours sur l'herbe et les fourrages apparaissent en premier plan : la Normandie serait favorisée par un niveau élevé de revalorisation sur les 50 premiers hectares au-delà de 0,8 UGB/ha ainsi que par une limitation des fourrages admissibles au maïs.
- Le découplage des aides modifie les écarts de marges entre production et peut être demain les choix de production. L'effet amortisseur des aides à la transformation sur les prix payés aux producteurs est supprimé : quel impact demain sur les filières linières et de fourrages déshydratés dans un contexte économique difficile ?
- L'aide aux protéines végétales : bien que le périmètre demeure flou, la Normandie pourrait en bénéficier à hauteur des surfaces admissibles. Une question se pose : l'aide sera-t-elle suffisante pour motiver le développement de ces productions ? Leur avenir répond fortement à des problématiques économiques (prix et filières) et agronomiques.
- L'aide au maintien de l'agriculture biologique. Il s'agit pour la Normandie de sécuriser les exploitations concernées, voire de développer la part de marché (33 000 ha en 2006).
- L'assurance récolte : les retours dépendent du nombre d'assurances souscrites. La prise en compte des prairies serait favorable aux élevages. Le niveau actuel de franchise fixée (30 % de dégâts) semble élevé pour les systèmes grandes cultures normands.
- Le fonds sanitaire : le retour fluctuera au fil des événements.

Le bilan de santé ne se limite pas à des transferts d'aides. Les décisions prises sur la gestion des marchés, et en particulier la confirmation de la sortie progressive des quotas laitiers, auront beaucoup plus de poids sur le revenu des exploitations. La gestion des structures doit considérer des fluctuations de prix probablement grandissantes, pour leurs produits et leurs charges.

*Marilyne MICHAUD - Chambre d'agriculture de l'Eure, Michel LAFONT - Chambre d'agriculture de Normandie, Jean Hirschler - Chambre d'agriculture de l'Orne, Mise à jour : 17 avril 2009*

# Annexe

## Effet du bilan de santé sur les aides du 1er pilier en Normandie

### RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS SUR LE PREMIER PILIER DE LA PAC

BILAN DE SANTE	Aides totales modulées 2008		TOTAL PRELEVEMENT	TOTAL RETOUR DIRECT	assurance récolte + fonds sanitaire	EFFET BdS	Aide/ha déclaré BdS	EFFET BdS en %
	M€	€/ha						
14 CALVADOS	117	316 €/ha	-21,3	15,1	1,7	-4,6	-12 €/ha	-4%
50 MANCHE	131	310 €/ha	-21,9	23,2	2,2	3,5	8 €/ha	3%
61 ORNE	126	315 €/ha	-22,4	16,6	1,6	-4,2	-10 €/ha	-3%
<i>BN</i>	<i>374</i>	<i>R 314 €/ha</i>	<i>-65,7</i>	<i>55,0</i>	<i>5,5</i>	<i>-5,3</i>	<i>-4 €/ha</i>	<i>-1%</i>
27 EURE	133	363 €/ha	-25,4	7,3	1,4	-16,6	-45 €/ha	-12%
76 SEINE-MARITIME	144	365 €/ha	-25,8	12,6	2,2	-11,1	-28 €/ha	-8%
<i>HN</i>	<i>277</i>	<i>R 364 €/ha</i>	<i>-51,2</i>	<i>19,9</i>	<i>3,6</i>	<i>-27,7</i>	<i>-36 €/ha</i>	<i>-10%</i>
<b>NORMANDIE</b>	<b>651</b>	<b>344 €/ha</b>	<b>-116,9</b>	<b>74,9</b>	<b>9,1</b>	<b>-32,9</b>	<b>-17 €/ha</b>	<b>-5%</b>
<b>FRANCE</b>	<b>8 014</b>	<b>294 €/ha</b>	<b>-1 504</b>	<b>985,0</b>	<b>140,0</b>	<b>-379,2</b>	<b>-14 €/ha</b>	<b>-5%</b>

Source agreste, traitement Ca61&Cran  
ha déclarés (déclaration PAC)

Source agreste, traitement Ca61&Cran

## Effet du bilan de santé sur le revenu courant (RCAI) des systèmes normands

Simulations mécaniques - Comptes par systèmes Normands 2006 - Traitement CRAN d'après données CER

	RCAI 2006 €/UTANS	Impact Bilan de Santé		
		€/UTANS	% RCAI 2006	€/ha
COP	23 368	-7 094 €	-30%	-66 €
Grandes cultures	46 751	-6 748 €	-14%	-59 €
Cultures Vaches Allaitantes	17 489	-2 501 €	-14%	-29 €
Lait Cultures	21 033	-2 546 €	-12%	-37 €
Lait Jeunes Bovins	20 511	-2 429 €	-12%	-36 €
Polyculture élevage	23 295	-1 762 €	-8%	-29 €
Porcs	35 389	-1 791 €	-5%	-36 €
Volailles	17 677	-834 €	-5%	-25 €
Lait vaches allaitantes	20 626	-892 €	-4%	-13 €
Maraîchage	27 940	-332 €	-1%	-11 €
Lait spécialisé	15 300	29 €	0%	1 €
Viande	14 107	275 €	2%	4 €